



Etude 2007

La participation parentale dans l'Enseignement
Officiel en Communauté française

« Quelles pistes envisager face à la baisse de la participation parentale ? » (Vol. II)

Etude réalisée par : **Olivier Van Peteghem**
Conseiller scientifique : **Roger Monnier** – Docteur en sciences
psycho-pédagogiques et ancien président du Conseil des Parents
d'Elèves de la Communauté française

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel ASBL
Avenue du Onze Novembre, 57 – 1040 Bruxelles
Tel : 02/527.25.75.- Fax : 02/527.25.20
www.FAPEO.be – secretariat@FAPEO.be

Remerciements

La FAPEO tient à remercier chaleureusement M Roger Monnier pour avoir accepté la tâche de conseiller scientifique.

Table des matières

Préambules	4
Avant-propos	5
La première étude : petit rappel.....	5
1^{ère} partie : Le questionnaire adressé aux parents	7
Introduction	8
1. Le questionnaire adressé aux parents	8
1.1. Avertissement.....	8
1.2. Elaboration du questionnaire.....	8
2. Résultats et commentaires	11
2.1. Avertissement.....	11
2.2. Résultats	11
(Tableau n° 1).....	11
(Tableau n° 2).....	12
(Tableau n° 3).....	13
(Tableau n° 4).....	14
(Tableau n° 5).....	14
(Tableau n° 6).....	15
2.3. Commentaires.....	15
3. Premières conclusions	17
2^{ème} partie : Le questionnaire adressé aux ministres.....	19
Introduction	20
1. Le questionnaire adressé aux ministres	20
1.1. Le questionnaire	20
1.2. Les réponses	20
2. Deuxièmes conclusions	37
3^{ème} partie : Les analyses comparées	38
Introduction	39
1. Comparaison des deux questionnaires	39
2. Comparaison des volumes I et II.....	40
Pistes de solutions et conclusions finales.....	42
Annexes.....	46
Bibliographie.....	54
Petit rectificatif du volume I.....	56

Préambules

Avant-propos

Suite à l'observation par de nombreux acteurs de terrain de la diminution constante de la participation parentale, il a été décidé de réaliser une étude portant sur ce sujet.

Cette étude a été scindée en deux volumes : le premier, purement théorique et réalisé au cours de l'année 2006, avait pour but de constater qu'effectivement la participation parentale est réellement en baisse, d'essayer d'en déterminer les causes et de tenter de dégager certaines pistes de réflexion pouvant mener à des actions concrètes qui seraient susceptibles d'inverser la tendance et d'inciter les parents à plus s'impliquer dans la vie de l'école et la scolarité de leurs enfants.

Pour le second volume, l'idée est de partir d'une enquête réalisée par la FAPEO au cours du mois d'octobre 2007 afin de spécifier clairement les raisons avancées par les parents qui justifient leur engagement ou non-engagement dans des associations de parents. Nous confronterons les résultats de cette enquête avec nos hypothèses formulées dans le premier volume. Nous tenterons également de la combiner avec une autre enquête réalisée par la FAPEO à l'occasion de son 40^{ème} anniversaire et qui s'adressait plus spécifiquement aux (anciens) ministres de l'enseignement depuis 1966 à nos jours.

La première étude : petit rappel

Pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de lire le premier volume de cette étude¹, voici un petit rappel des hypothèses émises qui pourraient expliquer le non-engagement de certains parents dans les associations de parents.

Suite à l'analyse de la littérature portant sur le sujet, nous avons indiqué plusieurs causes possibles de non-engagement sans toutefois prétendre être exhaustif. C'est-à-dire qu'il peut y avoir d'autres raisons que nous n'avons pas identifiées dans cette partie-ci de l'étude. Il est néanmoins possible que le deuxième volume nous apporte d'autres enseignements à ce sujet.

Voici les différentes raisons mentionnées :

- le **découragement** ou le manque de motivation des parents face à un certain « immobilisme » de l'école qu'il soit réel ou supposé ;
- la **montée de l'individualisme** qui pousserait les parents à se soucier du bien-être de leurs propres enfants avant le bien-être général de tous les enfants ;
- la **difficulté d'opérationnaliser la relation Famille – Ecole** ;
- le **manque de temps** ;

¹ Pour ceux qui désirent la consulter, elle est toujours sur le site de la FAPEO : <http://www.fapeo.be> ensuite cliquez sur 'thèmes', 'Parents' et 'Etude 2006 : la participation parentale dans l'Enseignement officiel en Communauté française (vol. 1)'

- la **confiance** que peuvent avoir les parents en l'école.

A ceci nous avons ajouté dans le rectificatif d'autres éléments qui peuvent avoir leur influence :

- l'**absence de formation** de la plupart des enseignants à la relation Famille – Ecole ;
- le **rôle joué involontairement par les fédérations** d'associations de parents considérées par certains parents comme chargées de les représenter auprès des écoles, ce qui du même coup les déchargerait eux-mêmes de ce rôle et donc de leurs responsabilités ;
- et enfin, d'un côté plus pratique, la **temporalité des réunions** des associations de parents à savoir le jour et l'heure ;

Voici maintenant un petit rappel des pistes de solutions émises dans les conclusions du volume I de cette étude. Pour ce faire, nous nous sommes inspirés des idées de Jean-Pierre POURTOIS, de Roger MONNIER, notre conseiller scientifique, ainsi que de Rolande DESLANDES. La FAPEO a également émis certaines pistes. Passons en revue à présent ces différentes pistes de solutions :

- une **formation initiale et continuée des enseignants** à la relation Famille – Ecole ;
- une **formation des parents** pour à l'accompagnement de leurs enfants dans leur scolarité et au dialogue Famille – Ecole ;
- **valoriser et faciliter les initiatives** rapprochant les familles et l'institution scolaire ;
- **étudier ces initiatives** ;
- **inviter les parents dans l'école** ;
- **favoriser la compréhension des parents** de l'étendue de leur rôle ;
- **remotiver les parents** notamment par la voie de l'éducation permanente ;
- **lutter contre la tendance croissante à l'individualisme** ;
- **proposer un cadre décréteil** organisant la représentation parentale (ce qu'a fait la FAPEO en 2006 en faisant une proposition de décret sur la reconnaissance des associations de parents, rappelons que c'est prévu par la priorité 10 du Contrat pour l'école) ;
- **s'interroger sur les modalités d'organisation** des associations et sur la manière d'activer tous les parents et d'organiser leurs associations en vue de mieux assurer leur représentativité.

Pour avoir plus d'informations sur ces esquisses de solutions, nous vous renvoyons au volume I de cette présente étude.

1^{ère} partie : Le questionnaire adressé aux parents

Introduction

Il est question ici du questionnaire que nous avons adressé aux parents au mois d'octobre 2007 afin de tenter de cerner les raisons avancées pour expliquer leur non-participation à une association de parents.

Après un avertissement, nous expliquerons comment s'est faite l'élaboration du questionnaire, les résultats et les enseignements que nous avons pu en tirer et enfin nous terminerons cette première partie par de premières conclusions.

1. Le questionnaire adressé aux parents

1.1. Avertissement

Selon notre conseiller scientifique Roger MONNIER en sciences sociales rédiger un bon questionnaire est l'une des choses les plus difficiles qui soit.

Claude JAVEAU, éminent sociologue de l'Université Libre de Bruxelles, ne dit pas autre chose lorsqu'il déclare : « *Contrairement à certaines idées et pratiques trop répandues, la rédaction d'un questionnaire est un travail de longue haleine, qui réclame beaucoup de soins et de compétence professionnelle.* »²

Bien sûr, nous n'avons pas la prétention d'avoir créé, ici, un questionnaire d'enquête rigoureusement scientifique, loin s'en faut.

Nous avons tenté de construire un questionnaire simple, court et clair qui devait nous permettre de cerner un petit nombre d'objectifs bien précis.

Nous pensons avoir pu récolter de cette manière un certain nombre d'éléments qui, encore une fois sans aucune prétention scientifique, pourront nous permettre de spécifier certaines tendances. Elles ne seront sans doute pas à négliger et pourront nous apporter un certain éclairage quant à la problématique de la baisse de la participation parentale.

1.2. Elaboration du questionnaire

Objectifs :

Notre objectif premier lors de cette enquête était de déterminer les raisons avancées par les parents pour lesquelles ils ne s'engagent pas dans une association de parents. Ce qui entraîne naturellement un second objectif, et là est le cœur de

² In JAVEAU, Cl. ; « L'enquête par questionnaire » ; 4^{ème} édition ; Ed de l'Université Libre de Bruxelles ; Ed d'Organisation ; 1992 ; p 68

l'enquête, qui est de discerner ce qui pourrait les faire changer d'avis et les décider à s'impliquer dans une association de parents.

Notre troisième objectif était d'interroger les parents membres d'une association afin de nous expliquer leurs motivations ainsi que ce que cet engagement leur apportait.

Et enfin, nous avons choisi d'insérer dans l'enquête une question relative à l'image que se font les parents à propos du rôle éventuel du chef d'établissement scolaire dans la création d'une association de parents. Ceci constitue le quatrième objectif de ce questionnaire.

Le public cible :

Nous avons voulu ce questionnaire le plus large possible afin de nous assurer un nombre de réponses suffisant pour pouvoir déceler certaines tendances significatives en fin d'enquête. Pour cela, nous nous sommes adressés à **tous les parents** que leurs enfants soient dans le réseau officiel ou libre, qu'ils soient en âge de scolarité, qu'ils l'aient dépassé (âgés de plus de 18 ans) ou qu'ils n'y soient pas encore soumis (âgés de moins de 6 ans).

La diffusion :

Encore une fois, vu les moyens à notre disposition, nous avons dû nous contenter de diffuser le questionnaire par courrier électronique. Cela a été réalisé durant le mois d'octobre 2007. Nous l'avons également distribué au Salon de l'éducation à Namur qui se déroulait également durant la même période.

Les personnes interrogées ont donc répondu par elles-mêmes au questionnaire. Il s'agit donc d'un questionnaire auto-administré.

Comme le principal objectif était de s'adresser aux parents membres d'une association mais aussi et surtout aux parents non-membres d'une telle association, nous avons décidé de transmettre le questionnaire aux associations de parents membres de la FAPEO mais également à l'entourage proche et moins proche des membres de l'équipe de la FAPEO.

En cela, nous avons suivi l'idée que nos entourages respectifs sont constitués majoritairement de parents ne faisant pas partie d'une association de parents et ce pour une raison bien simple : il y a beaucoup plus de parents non-membres que de parents membres dans la société en général. Ce qui devait contrecarrer le biais qui se serait introduit si nous n'avions diffusé le questionnaire qu'auprès de nos associations membres : nous aurions reçu fatalement une trop grande majorité de réponses émanant de personnes faisant parties d'une association de parents.

Que ce soit via nos associations ou via nos entourages, nous avons demandé aux personnes auxquelles nous avons transmis le questionnaire de le diffuser à leur tour à leur entourage. Ce qui a eu pour effet d'élargir considérablement le cercle de personnes ayant répondu au questionnaire.

La récolte :

Comme dit précédemment, la diffusion du questionnaire a été réalisée au cours du mois d'octobre 2007. La date limite pour le renvoi des réponses a été fixée au 31 de ce même mois. Nous avons reçu en tout 145 questionnaires que ce soit par voie postale, par fax ou par courrier électronique.

Sur les 145 réponses, nous en avons reçu 82 émanant de parents membres d'une association et 63 de parents non-membres. Notre stratégie pour tenter de recueillir autant de réponses de membres que de non-membres a donc relativement bien fonctionné.

Les critiques et dangers :

Dans une telle construction, nous aurions dû tester un pré-questionnaire sur un petit échantillon qui aurait mis en évidence quelques défauts que nous aurions pu corriger avant de lancer la version définitive.

Peut-être n'aurions-nous pas dû nous adresser à tous les parents quel que soit l'âge de leurs enfants. Car de cette manière nous avons récolté des réponses de parents ayant des enfants adultes depuis longtemps.

Loin de nous l'idée de négliger la valeur de leurs réponses, qui est la même que celle des autres parents, mais il y a peut-être un danger à les mettre dans la même catégorie que des parents ayant actuellement des enfants en âge de scolarité ou presque.

Cela revient peut-être à considérer indifféremment des personnes ayant ou ayant eu des enfants scolarisés à des périodes différentes. Avoir eu un enfant à l'école dans les années 70 n'est sans doute pas la même chose que d'en avoir un à l'époque actuelle.

En effet, nous avons vu dans le premier volume de cette étude justement que les années 70 et 80 représentaient l'âge d'or de la participation parentale qui a connu des chiffres record.

Quant au mode de diffusion du questionnaire, il a sans doute influencé l'origine socio-économique des répondants. En effet, comme nous l'avons expliqué précédemment, mis à part une distribution au Salon de l'éducation, nous avons dû nous contenter de distribuer le questionnaire par courrier électronique. La majorité des personnes qui l'ont reçu l'ont donc obtenu par cette voie, ce qui signifie qu'elles ont accès à un ordinateur connecté à internet, ce qui n'est pas le cas de tout le monde.

Conjugué au fait que nous avons choisi de diffuser l'enquête auprès de nos entourages respectifs, il y a eu, semble-t-il un certain déterminisme du profil des répondants. En clair, une grande majorité des enquêtés semblent appartenir à la classe moyenne.

Encore une conséquence du mode de diffusion du questionnaire, les personnes qui ont répondu l'ont fait elles-mêmes, elles se le sont auto-administré, ce qui fait que certains questionnaires n'étaient pas remplis correctement.

Le questionnaire

Vous trouverez le questionnaire tel qu'il a été adressé aux parents en annexe.

2. Résultats et commentaires

2.1. Avertissement

Aux questions ouvertes se rapportant à la non-participation ou à la participation à une association de parents ainsi qu'aux apports de cette participation, de nombreux parents ont donné plusieurs réponses différentes. Nous avons listé ces réponses de manière schématique et comptabilisé leurs occurrences, à savoir le nombre de fois que ces réponses apparaissent dans le chef des parents.

Ce qui fait que lorsque nous précisons le nombre de fois qu'est apparue telle ou telle réponse, cela voudra dire qu'autant de parents l'auront avancée. Mais si on totalise toutes les fois que sont apparues toutes les réponses, nous obtiendrons un nombre supérieur à celui des parents interrogés.

2.2. Résultats

Reprenons les objectifs un par un que nous nous sommes fixés lors de la réalisation du questionnaire.

1. Déterminer les raisons le plus souvent avancées pour justifier la non-participation des parents à une association de parents.

Comme nous l'avons vu précédemment, le premier constat qui s'impose est que nous avons reçu 63 réponses émanant de parents ne participant pas à une association sur 145. Ce qui représente 43.4 % de l'échantillon.

	Membres d'une AP
	Non
	63
TOT	145
%	43,4

(Tableau n° 1)

La raison la plus souvent invoquée est, sans surprise, le manque de temps qui est apparu 27 fois.

En deuxième position mais loin derrière, nous trouvons le manque d'intérêt (8 fois), ensuite l'absence d'association de parents ou l'association de parents en construction (7 fois), 6 personnes sont des anciens membres, 5 personnes jugent les associations de parents peu efficaces.

En 6^{ème} position, nous trouvons des parents dont le conjoint ou l'ex-conjoint est membre d'une association (3 fois). En 7^{ème} position, on y trouve des parents qui sont déjà enseignants (3 fois) et pensent qu'il serait mal venu ou mal vu d'être « en plus » membre de l'association. Et enfin 2 parents estiment que cela engendrerait trop de déplacements car ils habitent loin de l'école de leurs enfants.

Ensuite, à chaque fois un parent nous a donné une des réponses suivantes : l'association de son école est « noyauté », la personne n'est pas encore membre, une autre a manqué la 1^{ère} réunion, une autre encore estime que les rapports avec les enseignants sont suffisants et enfin un dernier parent pense que l'école fait partie de la sphère privée de ses enfants.

Positions	Non-membres d'une AP, pourquoi ?	Nombre d'occurrences	%
1	Manque de temps	27	40,9
2	Manque d'intérêts	8	12,1
3	Pas d'AP ou AP en construction	7	10,6
4	Ex-membres d'une AP	6	9,1
5	AP peu efficaces	5	7,6
6	(ex)-conjoint(e) est membre d'une AP	3	4,6
7	Parents déjà enseignants	3	4,6
8	Déplacements trop longs	2	3
9	AP "noyauté"	1	1,5
10	Pas encore membre	1	1,5
11	A manqué la 1 ^{ère} réunion	1	1,5
12	Rapports suffisants avec les enseignants	1	1,5
13	L'école est la sphère privée des enfants	1	1,5
TOT		66	100

(Tableau n° 2)

Les pourcentages se rapportent ici au nombre de réponses émanant de parents non-membres d'une association de parents.

2. Déterminer les raisons qui pourraient les faire changer d'avis et s'impliquer dans une association de parents.

Sur les 63 réponses négatives quant à la participation à une association de parents, seuls 42 parents ont répondu à la question de savoir ce qui pourrait les inciter à s'impliquer dans une association. Ce qui signifie par la force des choses que 19 personnes n'ont pas répondu. Il s'agit là de la réponse la plus fréquemment donnée ou plutôt « non-donnée ».

Ensuite 9 personnes seraient prêtes à s'engager dans une association de parents si le besoin s'en fait ressentir. C'est-à-dire si leurs enfants ont de gros problèmes à l'école ou si l'école elle-même connaît de graves difficultés.

En troisième position, on trouve la réponse « avoir plus de temps » (8 occurrences). Le sentiment d'être utile, de faire bouger les choses et même de les influencer pourrait pousser 6 parents à s'impliquer dans une association. Viennent ensuite le problème des horaires à mieux adapter (5 occurrences), qu'il y ait une plus grande mobilisation des parents (4 occurrences), une plus grande ouverture de l'école (3 occurrences) et enfin une meilleure explication du fonctionnement de l'école et de l'association (3 occurrences également).

Il y a encore toute une série de réponses qui n'ont été avancées qu'une seule fois, à savoir : l'intérêt du dialogue Famille – Ecole, le bien-être des enfants, le système éducatif, des autres statuts, un objectif précis, moins d'administratif pour les associations, les contacts avec les autres parents et les enseignants ou encore rien !

Positions	Ce qui pourrait faire intégrer une AP	Nombre d'occurrences	%
1	Pas de réponse	19	29,2
2	Si besoin est	9	13,9
3	Avoir plus de temps	8	12,3
4	Etre utile	6	9,2
5	Les horaires	5	7,7
6	Plus grande mobilisation des parents	4	6,2
7	Plus grande ouverture de l'école	3	4,6
8	Meilleure explication de l'école et des AP	3	4,6
9	Dialogue Famille - Ecole	1	1,5
10	Bien-être des enfants	1	1,5
11	Le système éducatif	1	1,5
12	Autres statuts	1	1,5
13	Un objectif précis	1	1,5
14	Moins d'administratif pour les AP	1	1,5
15	Contacts Parents - Enseignants	1	1,5
16	Rien	1	1,5
TOT		65	100

(Tableau n° 3)

Les pourcentages se rapportent ici au nombre de réponses émanant de parents qui pourraient s'investir dans une association de parents.

3. Déterminer les raisons le plus souvent avancées pour expliquer la participation des parents à une association de parents ainsi que les apports positifs.

82 parents participant à l'enquête font partie actuellement d'une association, ce qui représente 56.6 % de l'échantillon.

	Membres d'une AP
	Oui
	82
TOT	145
%	56,6

(Tableau n° 4)

A nouveau, une réponse particulière se détache nettement des autres, il s'agit de la participation, que ce soit à la vie de l'école, à la vie de leurs enfants... Cette réponse apparaît à 31 reprises.

Les réponses que nous avons regroupées sous le terme générique relation Famille – Ecole – Elève sont au nombre de 24, l'amélioration du bien-être et du quotidien des enfants apparaît en 3^{ème} position (14 occurrences). L'importance des contacts et des échanges est citée 11 fois, tout comme la compréhension de l'école.

Ensuite viennent en 6^{ème} et 7^{ème} positions le projet pédagogique et le sentiment d'être utile (respectivement 7 et 4 occurrences). Citons encore deux réponses données de manière unique : l'importance du mouvement parental et l'intérêt pour l'enseignement.

Positions	Membres d'une AP, pourquoi ?	Nombre d'occurrences	%
1	La participation	31	29,8
2	La relation Famille -Ecole -Elève	24	23,1
3	Le bien-être des enfants	14	13,5
4	Les contacts	11	10,6
5	La compréhension de l'Ecole	11	10,6
6	Le projet pédagogique	7	6,7
7	Le sentiment d'être utile	4	3,8
8	L'importance du mouvement parental	1	1
9	L'intérêt pour l'enseignement	1	1
TOT		104	100

(Tableau n° 5)

Les pourcentages se rapportent ici au nombre de réponses émanant de parents membres d'une association de parents.

4. Déterminer si, selon les parents, les chefs d'établissements scolaires ont un rôle à jouer dans la création d'une association de parents.

Rappelons qu'il s'agit ici d'une question fermée à savoir que les personnes interrogées n'avaient comme possibilité de réponses que : « oui », « probablement que oui », « probablement que non » ou « non ».

5 personnes ne se sont pas prononcées. Mis à part cela, 73 ont répondu par l'affirmative, 45 pense que le chef d'établissement a probablement un rôle à jouer dans la création d'une association de parents contre 9 qui pensent qu'il

n'en a probablement pas et 13 qui répondent par la négative. Ce qui fait respectivement 52.2 % des répondants, 32.1 %, 6.4 % et 9.3 %.

	Rôle du directeur			
	Oui	Prob. que oui	Prob. que non	Non
	73	45	9	13
TOT	140	140	140	140
%	52,2	32,1	6,4	9,3

(Tableau n° 6)

2.3. Commentaires

Comme nous l'avons vu, « le manque de temps » est la réponse la plus souvent avancée pour expliquer la non-participation à une association de parents, elle a été mentionnée à 27 reprises. Ce qui représente, comme on l'a vu dans le tableau n° 1, 40.9% des réponses négatives quant à la participation à une association de parents et 18,6 % par rapport au nombre total des réponses.

Par contre l'argument « avoir plus de temps », qui les inciterait à intégrer une association de parents, ne se retrouve qu'en 3^{ème} position et n'apparaît qu'à 8 occasions après « l'absence de réponse » et « si le besoin s'en fait sentir ». Ceci concerne donc 12.3 % des non-membres et 5.5 % par rapport à la totalité des réponses.

C'est dire s'il y a un net recul de l'argument de temps lorsqu'on pose la question aux parents de savoir ce qui pourrait les faire changer d'avis et s'impliquer dans une association de parents.

Ce phénomène peut sans doute s'expliquer aisément par le fait que les parents qui disent ne pas avoir le temps, et c'est très probablement vrai pour la plupart, ne voient pas vraiment d'intérêt à participer à une association de parents tant que « tout va bien ».

A partir du moment où leurs enfants connaissent de graves difficultés à l'école ou si c'est l'école elle-même qui est en danger, ces mêmes parents « trouveront » peut-être le temps nécessaire.

Il est à noter ici que dans les réponses que nous avons reçues relatives à cette question, il y a une notion d'individualisme lorsque des parents se disent prêts à s'impliquer si leurs enfants sont en danger. Mais il y a également et surtout une notion de solidarité quant aux parents qui seraient prêts à bouger pour aider l'école en cas de nécessité. Ceci vient en partie, mais en partie seulement, contredire ce que nous avançons dans le premier volume à propos de la montée de l'individualisme³.

³ Voir volume I ; 2^{ème} partie ; 1.2. « La montée de l'individualisme ».

Dans le même ordre d'idée, l'importance des horaires des réunions n'est également pas à négliger. 5 parents ont avancé cet argument pour expliquer leur non-engagement dans une association de parents.

Le « manque d'intérêt » constitue la deuxième réponse la plus fréquemment donnée, ce qui rejoint le point précédent à savoir qu'en cas de « problèmes », les parents sont probablement prêts à s'investir dans une association de parents.

Un autre enseignement que l'on peut tirer de ces résultats est que 5 personnes expliquent leur non-participation à une association de parents par le manque d'efficacité de ces associations alors que 6 parents répondent à la question à propos de ce qui pourrait les inciter à s'y investir « le sentiment de servir à quelque chose, d'être utile, de pouvoir influencer sur les cours des choses ».

Ce qui dénote d'une tendance, négative d'un côté et positive de l'autre, mais c'est bien la même tendance. Elle montre que les parents aspirent au concret, au réel. Ils veulent pouvoir faire « bouger » les choses, sentir que leur action et leur dévouement ne sert pas qu'à se battre contre des moulins à vent.

D'ailleurs, plusieurs parents, anciens membres d'associations de parents, nous ont fait part de leur déception et de leur découragement quant à l'efficacité réelle ou supposée de telles associations.

D'après les travaux de notre conseiller maison, Roger MONNIER, le moment le plus propice pour organiser une réunion serait le vendredi à 18h. Cela permet de reporter certaines tâches, comme les courses, au lendemain. Ce qui n'est pas forcément vrai pour les autres jours de la semaine.

Notons qu'un de nos parents ayant répondu au questionnaire de la FAPEO proposait pour sa part de placer les réunions le samedi matin en organisant un « petit-déjeuner-réunion » ou un « brunch-réunion. »

Dans les motifs qui pourraient pousser certains parents à s'impliquer dans une association, on retrouve le besoin d'une meilleure explication du fonctionnement de l'école et des associations de parents.

Il est évident que c'est un élément important même s'il ne revient qu'à trois reprises dans les réponses des parents. Il nous semble qu'à partir du moment où les membres potentiels d'une association de parents connaissent les actions et les travaux de celle-ci, ils seront peut-être plus susceptibles de vouloir y adhérer.

Une autre chose étonnante est de constater que le bien-être des enfants et le dialogue Famille – Ecole n'apparaissent chacun qu'à une et une seule reprise dans les raisons qui pourraient inciter les parents à s'impliquer dans une association alors que ces mêmes réponses reviennent fréquemment dans la bouche des parents membres d'une association.

Sans doute cela rejoint-il le point précédent dans le sens que les parents non-membres ne sont pas toujours au courant des préoccupations des associations de

parents. S'ils étaient mieux informés, peut-être seraient-ils plus enclins à s'y impliquer.

3. Premières conclusions

A nos yeux, ce qui ressort de manière évidente de ces résultats et les commentaires que nous en avons tirés, c'est que sur le plan de la disponibilité des parents en termes de temps, il n'y a malheureusement pas grand-chose à faire, la vie moderne étant sans cesse plus trépidante et remplie d'activités de plus en plus variées.

Toutefois, d'après Roger MONNIER, il est fort probable que cet argument s'amenuiserait si la rencontre avec les parents relevait d'une autre méthodologie (invitation personnalisée, contenus variés, positionnement horaire réfléchi...).

Dans le même ordre d'idée, on ne peut évidemment pas souhaiter que les choses aillent « mal » pour les écoles ou les élèves uniquement dans le but de grossir les rangs des associations de parents.

Par contre, l'idée maîtresse qui apparaît ici, selon nous, est que beaucoup de parents n'adhèrent pas à une association car ce n'est pas une pratique courante dans leur entourage ou ils n'y voient pas l'intérêt ou encore ne connaissent pas le fonctionnement des associations de parents, ni même des écoles. Combien de parents ont ne fût-ce que entendu parler des Conseils de participation ? Ceci relève du rôle du chef d'établissement mais nous pensons que les associations de parents peuvent aider à ce que cette instance connaisse une plus grande « popularité ».

Dès lors, il nous semble bon d'envisager de mettre sur pied une vaste campagne de sensibilisation auprès des parents non-membres afin de, non pas les enrôler à tout prix pour gonfler le nombre d'adhérents, mais leur expliquer ce que sont et ne sont pas les associations de parents, la place qui leur est accordée de manière légale et de manière réelle dans les écoles (on sait que ces deux aspects de la chose ne coïncident pas toujours), comment fonctionnent les écoles, ce qu'est un Conseil de participation, quel est son rôle...

Mais plus important encore, d'après Roger MONNIER, est le travail à faire auprès des écoles, à savoir les enseignants et surtout le chef d'établissement car ce sont eux qui ont le « pouvoir » d'initiative en matière de dialogue Famille – Ecole.

Il est à noter que la FAPEO s'inscrit depuis de nombreuses années dans cette optique, elle a d'ailleurs entamé en 2007 une opération de redynamisation des associations de parents.

Il va de soi que la FAPEO seule ne peut inverser la tendance à la déliquescence du mouvement parental. Il revient à tout un chacun de mettre la main à la pâte. Nous pensons ici non-seulement au milieu associatif en rapport avec le monde de l'enseignement, aux associations de parents... qui font déjà tous un travail formidable mais également à tous les parents membres d'une association qui peuvent en parler dans leur entourage proche et éloigné. Chacun peut y participer à son niveau.

D'autre part, nous avons vu l'importance du jour et de l'heure choisis pour les réunions. Comme Roger MONNIER le suggère, le vendredi à 18h serait peut-être le moment le plus approprié mais il est évident que chaque association de parents connaît des réalités différentes. Il revient à chacune d'entre-elles de trouver le moment le plus opportun.

De plus, on a pu constater le rôle primordial du chef d'établissement dans la création ou le maintien des associations de parents. Roger MONNIER nous faisait part d'une anecdote où un chef d'établissement lui avait avoué que tant qu'il serait à son poste, il n'y aurait pas d'association dans son école. Il a malheureusement tenu parole !

2^{ème} partie : Le questionnaire adressé aux ministres

Introduction

Dans cette deuxième partie, nous allons reprendre un questionnaire qui a été adressé à un certain nombre d'anciens ministres de l'enseignement de 1966 à nos jours ainsi qu'à l'actuelle ministre de l'enseignement, Madame la Ministre-Présidente Marie ARENA (PS) à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de la création de la FAPEO.

Les autres ministres qui ont répondu à notre questionnaire sont Marie-Dominique SIMONET, Michel LEBRUN et Jean-Pierre GRAFE pour le CDH ; Françoise DUPUIS, Philippe MAHOUX, Elio DI RUPO, Yvan YLIEFF et Philippe BUSQUIN pour le PS ; Pierre HAZETTE, André DAMSEAUX et Michel TROMONT pour le MR et enfin Jean-Marc NOLLET pour ECOLO⁴.

Ce questionnaire traite de la problématique des associations de parents et des Conseils de participation. Dans le cadre de cette étude, le volet concernant les associations de parents nous intéresse plus que celui sur les Conseils de participation, nous ne diffuserons donc que la partie pertinente ici.

1. Le questionnaire adressé aux ministres

1.1. Le questionnaire

Vous trouverez le questionnaire tel qu'il a été adressé aux ministres en annexe.

1.2. Les réponses

1. Quels sont les rôles spécifiques et complémentaires des parents, de l'association de parents et de l'école ?

Mme Marie ARENA

« Il s'agit en effet bien de rôles spécifiques et complémentaires qui s'inscrivent dans une relation de partenariat. (...)

L'école, dans sa mission de service public, se doit de "tirer vers le haut" en assurant à chacun la maîtrise d'un essentiel indispensable pour exercer pleinement sa citoyenneté au sein d'un monde marqué par une complexité de plus en plus grande. (...)

Les parents d'élèves se sont construit des représentations parfois très différentes de l'école (...). Il importe dès lors que l'école informe le plus explicitement possible les parents.

⁴ Nous avons choisis de mentionner ici uniquement le parti politique des ministres car cela peut parfois apporter un éclairage quant à leurs réponses.

*Cette information n'est pas suffisante, il importe également que des contacts réguliers (...) s'établissent entre les parents et les professeurs, même quand il n'y a pas eu de difficultés,
(...) le rôle de l'association de parents est aussi important. Au sein d'une école, une association de parents a différentes missions. Une mission de représentation, (...) de médiation et d'information qui s'inscrit pleinement dans son rôle d'éducation permanente. »*

Mme Marie-Dominique SIMONET

« Globalement, on peut schématiser l'attribution des rôles de la façon suivante :

- les parents doivent, en priorité, éduquer.*
- l'école doit, en priorité, enseigner.*
- l'association de Parents doit, en priorité, être le vecteur/le facilitateur/l'interconnexion permettant d'assurer le lien école/famille.*

(...)

A cet égard, il est essentiel de souligner que sur le plan scolaire, la famille, les enseignants et l'école sont coresponsables de l'épanouissement social et personnel de l'enfant. Il s'agit de créer autour de l'enfant une alliance éducative entre tous les intervenants impliqués à un moment donné dans sa vie ou son éducation. »

M Michel LEBRUN

« Les parents sont les premiers responsables de l'éducation et de la formation de leurs enfants. L'Ecole est responsable de l'enseignement des jeunes sans toutefois négliger leur éducation. L'Association de parents fait le lien entre les deux dans un partenariat qui se veut résolument positif. »

Mme Françoise DUPUIS

« Il revient aux écoles de transmettre les savoirs, de former des jeunes épanouis, autonomes et responsables, conformément à leur projet éducatif et pédagogique. Celles-ci ne peuvent prétendre se substituer au rôle des parents (...). A l'inverse, l'école peut attendre des parents une certaine disponibilité aux différents problèmes de leurs enfants et le respect du professionnalisme pédagogique des enseignants.

L'association des parents peut quant à elle jouer un rôle essentiel d'interface entre l'Ecole et les parents, notamment pour aborder des questions plus générales (...). »

M Jean-Marc NOLLET

« Au centre de l'équation, il y a l'enfant, qu'il faut aider à grandir de la meilleure façon qui soit. C'est le rôle des parents, dans le cadre de la vie familial. C'est aussi le rôle de l'école, sur le plan des apprentissages intellectuels... mais aussi, de plus en plus et quoi qu'on en pense, en suppléance de la famille.

Ce qui est attendu des parents est d'abord et avant tout de placer les enfants dans les meilleures conditions d'apprentissage scolaire (...).

Au-delà, il est important que l'école et les parents soient de véritables partenaires. (...)

Dans ce cadre, le rôle de l'association de parents est un rôle de catalyseur : elle informe les parents, elle les forme à leur rôle, organise leur parole et leur action collective, structure la collaboration,...

Quand ça fonctionne bien, c'est tout profit pour l'école, pour les parents et pour les enfants ! »

M Pierre HAZETTE

« Le défi proposé aujourd'hui à la société est de retrouver la confiance en ses écoles et se doit de lui donner les moyens suffisants. En retour, l'école a une obligation de résultats. (...) Cette mission d'enseignement se double d'une mission d'éducation. L'école pendant la durée de l'obligation scolaire façonnera les comportements en fonction des attentes et des exigences de la vie sociale. L'école doit rester l'ascenseur social dont la société a besoin. Dans ce contexte d'exigence, les parents doivent exprimer leur confiance en l'école. Sans cette démarche fondamentale, la mission de l'école est impossible. (...) Donc : l'école doit mériter la confiance des parents et les parents doivent exprimer leur confiance à l'école. Les associations de parents trouvent naturellement leur place dans cette relation. Elles sont médiatrices. (...) »

M Philippe MAHOUX

« L'école : son rôle et les objectifs qu'elle poursuit ont été précisés dans le décret « missions ». Pour le résumer, disons simplement que l'école a pour mission d'enseigner et d'éduquer (...).

Les parents : Pour que l'école puisse accomplir pleinement cette mission, il est indispensable que les autres acteurs de la Communauté éducative jouent leur rôle. A cet égard, les parents doivent prendre leur responsabilité. Leur engagement dans la vie de l'école constitue un facteur important pour le parcours scolaire de l'enfant. (...)

Les associations de parents : C'est leur rôle de susciter une telle collaboration auprès du plus grand nombre de parents possible et de les encourager à devenir des partenaires à part entière dans la tâche commune d'éducation. Les conseils de participation constituent indéniablement un pas dans cette direction (...). »

M Elio DI RUPO

« Le rôle des parents est absolument central dans l'épanouissement de l'enfant. Pour le PS, il faut que les parents puissent s'impliquer pleinement dans la scolarité et être associés autant que possible à la vie de l'école. Sans ingérence (...). Pour organiser et faciliter cette relation, les associations de parents sont indispensables.

(...) Les parents, les familles et les écoles ne constituent pas des groupes homogènes. (...) Au sein de chaque école, il est particulièrement important de

favoriser un dialogue constructif et compréhensif entre les enseignants, le chef d'établissement et les parents. C'est ainsi que se développe ce que l'on pourrait appeler une co-éducation. (...). L'association des parents doit jouer le rôle de facilitateur de relations entre tous les enseignants et tous les parents : c'est aussi une des clés de la réussite scolaire. »

M Jean-Pierre GRAFE

« La mission prioritaire des Parents est d'éduquer tandis que le rôle premier de l'Ecole est d'enseigner. Ce qui ne signifie pas que chacun se limite à son rôle prioritaire sans aborder d'autres facettes : la formation de la personnalité et l'épanouissement de la personne sont un tout dans lequel éducation et instruction interfèrent. Famille et Ecole sont donc coresponsables. L'Association des Parents doit être l'interface entre la Famille et l'Ecole. »

M Yvan YLIEFF

« Dans une société développée et avancée comme la nôtre, la place de l'école sera de plus en plus prépondérante et son rôle de plus en plus décisif pour le devenir de chacun. (...) La transmission des savoirs et des connaissances incombe à l'école, comme l'éducation au sens large ainsi que la formation qui s'avèrent indispensables aujourd'hui tout au long de la vie professionnelle et même au-delà. Cependant, pour réussir ses missions, l'école, principalement aux niveaux maternel, primaire et secondaire, a besoin du soutien et de la collaboration des parents dans le cadre d'un partenariat ouvert, loyal et constructif. (...) »

M André DAMSEAUX

« En bref, l'école instruit les enfants, les parents les éduquent. Les deux sont complémentaires. »

M Michel TROMONT

« Parents-individus et associations, enseignants et élèves sont les trois pôles de l'Ecole. Chacun doit y avoir des droits et des devoirs. Les parents restent, à mes yeux, les éducateurs premiers ! »

M Philippe BUSQUIN

« Parents et associations de parents doivent participer au projet éducatif de l'Ecole, en acceptant les objectifs définis en commun et en veillant à ce que leurs enfants y soient pleinement associés. »

Commentaires à la Q 1.

La tendance est qu'effectivement les rôles sont à la fois spécifiques et complémentaires : les parents sont en premier vus comme les éducateurs, ils élèvent leurs enfants, tandis que l'école a un rôle d'instruction, d'enseignement. L'association de parents, quant à elle, a un rôle d'interface entre les parents et l'école. Elle

représente les parents vis-à-vis de l'école mais les forme également à être l'interlocuteur privilégié des enseignants. Les limites des rôles des parents et de l'école ne sont pas hermétiques bien au contraire, toutefois les parents doivent rester dans leur rôle de parents et les enseignants dans leur rôle d'enseignants. L'un ne peut se substituer à l'autre. Les termes qui reviennent le plus souvent sont le partenariat, la coresponsabilité, la coéducation...

2. Est-ce à l'École de soutenir les parents afin qu'ils assument pleinement leur rôle? Quelle autre structure pourrait le faire ?

Mme Marie ARENA

« Il ne s'agit certes pas de laisser les parents seuls dans l'exercice de leur rôle de parents d'élèves, ils doivent pouvoir compter sur l'appui notamment des écoles. Toutefois, dans le cadre du partenariat évoqué ci-dessus, il semble qu'il soit préférable d'envisager la relation Famille – Ecole comme une relation entre deux partenaires différents mais égaux et œuvrant en vue d'un objectif commun plutôt que d'envisager l'un comme devant être soutenu par l'autre. Notons que la parentalité ne se borne pas au rôle de « parents d'élèves » et que ce rôle doit s'exercer en s'intégrant dans un champ beaucoup plus large, celui des « parents d'enfants ». (...) »

Mme Marie Dominique SIMONET

« Non ce n'est pas le rôle de l'école. Néanmoins, elle pourrait constituer un lieu où les parents en difficulté, en recherche d'aide ou d'information trouveraient l'opportunité de dégager des pistes de solutions. (...) »

M Michel LEBRUN

« L'école doit sans doute soutenir les parents (...) mais elle ne doit pas être la seule à le faire. (...) »

Mme Françoise DUPUIS

« Dans le respect des rôles de chacun, il incombe à l'école de soutenir les parents dans la mesure de ses possibilités, notamment par une large ouverture envers ceux-ci, comme il revient aux parents de soutenir l'Ecole. La famille élargie, les écoles de devoirs, les PMS et le monde associatif peuvent également souvent apporter, sous des aspects spécifiques, une aide utile à l'enfant et aux parents. »

M Jean-Marc NOLLET

« Le minimum est que l'école contribue à ce que les conditions minimales de la participation parentale soient réunies (...) Mais attention cependant, l'école est là pour les enfants, pas pour les parents! (...) Une fédération comme la FAPEO, si on lui en donne les moyens, peut jouer efficacement ce rôle de soutien. »

M Pierre HAZETTE

« L'école doit avoir le souci d'expliquer le pourquoi de ses exigences. Mais dans la société d'aujourd'hui, il est vain d'espérer que les valeurs transmises par les familles à leurs enfants concourent toutes de la même manière à l'harmonie scolaire. (...)

Ce seront les communes ou les associations mandatées aux fins d'éduquer les familles aux valeurs fondamentales de notre vie en commun qui devront agir. Il y a là un travail immense à assurer par l'éducation permanente. »

M Philippe MAHOUX

« L'école est une communauté de vie réunissant professeurs-élèves-parents. C'est au sein de l'école qu'il faut œuvrer pour trouver des solutions aux problèmes qui se posent en matière d'éducation et d'enseignement. (...)

Quelles autres structures pourraient mieux agir que celles des Associations de parents. »

M Elio DI RUPO

« Les attentes des enseignants par rapport aux parents - et inversement - ne sont pas identiques pour tous les enseignants et tous les parents. C'est même souvent le règne de la contradiction ! Ce que nous souhaitons avant tout valoriser au PS, c'est la co-éducation, la complémentarité entre les parents et les enseignants. (...)

Le rôle de parent ne se limite pas à la relation avec l'école, et il existe d'autres lieux où les parents en recherche de soutien ou de repères peuvent être écoutés. L'associatif peut également apporter une aide précieuse (...). »

M Jean-Pierre GRAFE

« L'Ecole peut être un soutien dans la mesure où elle fournit aux Parents un éclairage, des informations voire une aide particulière. Mais l'Ecole n'a pas à se substituer à la Famille. (...) »

M Yvan YLIEFF

« L'école peut apporter beaucoup aux parents et inversement. A côté des enseignants et en synergie avec eux, les pouvoirs organisateurs doivent stimuler les parents en faveur de l'école en les associant d'une manière ou d'une autre, à leur politique scolaire. Les centres psycho-médico-sociaux (CPMS) ont également des missions essentielles à remplir à cet égard. Il faut les encourager et leur donner au besoin les moyens de les amplifier »

M André DAMSEAUX

« Non. C'est aux parents à appuyer les enseignants. »

M Michel TROMONT

« Non, l'École a autre chose à faire. A chacun ses responsabilités ! Une Association peut le faire. »

M Philippe BUSQUIN

« L'École doit permettre aux parents et associations d'exercer leur rôle par un appui structurel et un dialogue permanent. »

Commentaires à la Q 2.

A l'exception de trois ministres (Marie-Dominique Simonet, André Damseaux et Michel Tromont) qui répondent par la négative, la tendance est que l'école peut agir en soutien aux parents mais d'égal à égal. Elle ne doit pas être la seule à jouer ce rôle. Sont cités comme soutien possible : la FAPEO, les associations de parents, les communes, d'autres associations... L'importance du rôle de l'éducation permanente est soulignée par Pierre Hazette. Le concept de partenariat, de coéducation revient à nouveau dans les réponses.

3. Même si le rôle des parents est formellement reconnu par le décret Missions, trop d'écoles sont encore « Parents non-admis »...Que faudrait-il faire de plus pour que TOUTES les écoles soient « Parents a(d)mis » ?

Mme Marie ARENA

« Beaucoup d'initiatives positives émanant des écoles « parents a(d)mis » devraient être diffusées largement afin d'être connues mais aussi de permettre la mise en place de dispositifs qui ont fait leurs preuves. Pourquoi ne pas imaginer des « réseaux d'échange de savoir » oraux et écrits? (...) »

Mme Marie-Dominique SIMONET

« Il est évident que la complémentarité de l'école et des parents est une des conditions essentielles dans la réussite scolaire de l'enfant. Partant de ce constat, il est donc primordial que l'école accepte davantage d'investissement des parents dans la scolarité de leur enfant ; cela ne peut se faire que s'il y a des efforts qui sont réalisés dans l'écoute, le dialogue et le respect mutuel. A cet égard, il me semblerait intéressant de transformer l'inscription scolaire en un réel engagement des parents et de l'école autour de ses projets éducatif, pédagogique et d'établissement et de son règlement des études. D'autres pistes de réflexion sont encore possibles (...). »

M Michel LEBRUN

« Je suis favorable à offrir un cadre décréto aux associations de parents afin de faciliter leurs missions d'accueil, d'animation et parfois de médiation. »

Mme Françoise DUPUIS

« C'est aux parents eux-mêmes, qui choisissent librement l'école de leurs enfants, qu'il incombe de s'assurer que celle-ci les reconnaisse en tant que partenaires.

Il revient par ailleurs aux directions d'établissement et aux parents de lever les appréhensions mutuelles et d'adopter une attitude qui favorise le développement de ces relations. Les associations de parents peuvent, à cet égard jouer un rôle d'aiguillon. »

M Jean-Marc NOLLET

« (...) Un travail de sensibilisation et d'apprivoisement mutuel est nécessaire (...).

Je pense qu'il faut également sensibiliser les futurs enseignants à l'importance et de bonnes relations entre les parents et l'école, via des modules spécifiques et des rencontres thématiques lors de leur formation initiale.

De même, n'oublions pas d'informer correctement les parents sur la portée exacte et les modalités de leur participation à la vie de l'école.

Plus le contrat sera clair de part et d'autre, mieux la relation se déploiera. »

M Pierre HAZETTE

« L'école « Parents non admis » est une école qui redoute une contestation systématique. A l'association de parents de démontrer que cette appréhension n'est pas fondée et que la relation de confiance est le but recherché. (...) »

M Philippe MAHOUX

« (...) Il est indispensable, (...) que parents et enseignants s'accordent et œuvrent de concert pour faire respecter certaines règles de vie et certaines valeurs essentielles.

(...) Alors que la collaboration école-parents devrait être la plus importante, des résistances se font sentir, résistances souvent liées aux différences socioculturelles.

Il faut donc travailler à établir un climat de confiance entre les familles et les enseignants »

M Elio DI RUPO

« (...) Tout effort de rapprochement doit tenir compte de la diversité des familles et des écoles. (...) A nouveau, les attentes seront très diversifiées et pourront s'étaler sur un spectre allant du simple contact épisodique avec l'enseignant ou la direction, à un souhait d'implication plus active dans le projet de l'établissement. (...)

Il faut être particulièrement attentif aux parents de milieux défavorisés. Les repères utilisés par ces familles pour comprendre l'école sont en opposition avec les repères en vigueur dans le chef des enseignants. Par contre, les familles de milieux favorisés partagent davantage les codes des enseignants et sont plus familiarisés avec les discours pédagogiques. La difficulté dans la

relation famille-école consiste à respecter l'identité familiale tout en « acculturant » l'enfant aux normes scolaires. »

M Jean-Pierre GRAFE

« La complémentarité de l'École et des Parents est une des clés, sinon une des conditions essentielles, de la réussite scolaire du jeune. Il est donc primordial que l'école s'ouvre davantage à la collaboration des Parents. (...) Un décret n'est jamais qu'un texte légal : il peut donner une impulsion et fournir un cadre, mais il ne peut remplacer une évolution des mentalités. (...) »

M Yvan YLIEFF

« Les lois, décrets et arrêtés doivent être appliqués. Dans le cas du décret Mission, il appartient aux pouvoirs organisateurs et aux chefs d'établissement d'y veiller scrupuleusement. Des rappels à l'ordre sont toujours possibles en cas de manquements avérés et délibérés. »

M André DAMSEAUX

« Cette affirmation est fautive. D'ailleurs, la plupart des comités de parents est composée d'élèves en difficultés. »

M Michel TROMONT

« Changer en structure directionnelle de l'École. Il est impensable « d'ignorer » les Parents, comme il est inconcevable, pour les Parents, d'ignorer leurs devoirs et leurs responsabilités car ne pensons quand même pas prendre les Parents pour des innocents ! »

M Philippe BUSQUIN

« Pour que TOUTES les écoles soient « Parents a(d)mis », un dialogue réciproque est nécessaire. Nécessité d'ouverture de la part des responsables de l'école mais aussi qualité de l'association »

Commentaires à la Q 3.

Ce qu'il en ressort, c'est l'importance de la discussion, d'un travail de sensibilisation. Selon Pierre Hazette, les écoles « Parents non-a(d)mis » sont celles qui se méfient des parents. L'école et les parents doivent d'abord se connaître l'un l'autre avant de s'apprécier et de collaborer. Les parents doivent rassurer l'école en leur signifiant qu'ils ne veulent pas se substituer à elle. On parle encore et toujours de partenariat. Certains dont Michel Lebrun proposent même un cadre décretaal pour faciliter le travail des associations de parents.

4. Dans quelle mesure la généralisation d'une formation de tous les acteurs pourrait-elle améliorer la Relation Famille – Ecole ? Et si oui qui devrait l'assumer ?

Mme Marie ARENA

« La formation continuée des acteurs de l'Ecole, et plus particulièrement la formation à la participation est essentielle. Beaucoup, parmi ces acteurs, se sont formés sur le « tas »; d'autres s'adressent au secteur associatif (...). Les enseignants et les membres d'équipes des CPMS bénéficient d'une formation continuée et de programmes de formation. Les fédérations d'associations de parents, enfin, assurent également des actions d'animation. Ceci me semble essentiel et doit être poursuivi. »

Mme Marie-Dominique SIMONET

« La généralisation d'une formation d'un même type à tous les acteurs autour de l'enfant n'est pas une piste en soi. Il y a lieu de différencier les formations ainsi que leurs bénéficiaires. Ainsi, dans la note de soutien à la parentalité, le Gouvernement de la Communauté française soutient la création de modules de formation à l'égard des intervenants professionnels. (...) A l'égard des futurs parents, il s'agirait plutôt de promouvoir des séances d'information et d'échanges autour de pratiques éducatives. (...) »

M Michel LEBRUN

« Il est pertinent et évident de dire que la généralisation d'une formation de tous les acteurs améliorerait la relation Familles – Ecole. Mais la question importante reste : qui doit assumer cette formation? (...) Il serait bon que l'école, au-delà des heures de cours, devienne un véritable lieu de vie que les parents et les élèves puissent s'approprier. L'école pourrait devenir le lieu par excellence où les politiques d'éducation permanente à l'adresse des parents et des jeunes seraient organisées. (...) En tout cas, cela ne se fera pas sans moyens humains et donc financiers. Voilà le problème. »

Mme Françoise DUPUIS

« Des dispositifs qui organisent des rencontres entre l'Ecole et les parents existent déjà tant sur le plan individuel que collectif. La réussite de ces relations dépend selon moi plus de l'engagement des différents acteurs que de la généralisation d'une formation. »

M Jean-Marc NOLLET

« Je pense que la formation est effectivement le mode d'intervention à privilégier. Cela nécessite un financement adéquat de la part des pouvoirs publics (...) afin que les associations reconnues puissent développer et renforcer leur action en la matière. »

M Pierre HAZETTE

« Je le répète, les moyens de l'éducation permanente devraient converger vers ce but. »

M Philippe MAHOUX

« Tous les enseignants ont la possibilité de recevoir aujourd'hui (dans le cadre de la formation continuée) une formation axée sur l'acquisition de compétences d'ordre relationnel.

Apprendre à dialoguer avec les parents et les élèves issus de tous les milieux socioculturels est un module qui peut être facilement intégré dans ce type de formation.

En revanche, il n'est pas aisé de trouver (pour l'instant du moins) au sein des institutions de formation permanente des personnes-ressources aptes à dispenser une telle formation aux parents des élèves.

Je persiste à croire que c'est au sein des institutions elles-mêmes et sous l'égide des associations de parents qu'il faut résoudre ce problème en offrant des possibilités de rencontre et d'échange entre parents et enseignants. »

M Elio DI RUPO

« Diverses actions pourraient être entreprises pour améliorer la relation Famille – Ecole. Le pouvoir politique ne peut imposer des formations qu'aux professionnels. (...) Par contre, dans la formation initiale et continuée des enseignants, il est important de renforcer cet axe de la formation qui permet aux enseignants et acteurs de l'éducation de comprendre et mieux connaître les milieux sociaux et culturels de leurs élèves. (...) Mais la formation n'est qu'une approche (...). »

M Jean-Pierre GRAFE

« Chaque Famille est différente, chaque Ecole aussi et surtout chaque jeune est unique. Généraliser une formation standard serait donc une fausse piste. (...). »

M Yvan YLIEFF

« On gagne toujours à se former, quel que soit l'âge. Pour autant que les moyens budgétaires le permettent, une telle formation serait assurément la bienvenue et incontestablement utile. »

M André DAMSEAUX

« Apprendre aux parents d'élèves en difficultés à soutenir les enseignants, surtout pas les suspecter. »

M Philippe BUSQUIN

« La Communauté française peut soutenir des programmes d'éducation permanente adaptés à une situation mouvante, par définition, et construire une véritable collaboration « parents-école » fondée sur le respect mutuel. »

Commentaires à la Q 4.

Bien que les réponses divergent quelque peu sur les modalités, l'ensemble des ministres s'accordent à dire qu'une formation à la relation Famille – Ecole selon les personnes visées (enseignants, parents) ne peut que se révéler bénéfique. Plusieurs d'entre eux soulignent à nouveau l'importance de l'éducation permanente.

5. Ce partenariat ne devrait-il pas se concrétiser par un contrat Parents/Ecole qui déterminerait les rôles et devoirs de chaque partenaire ?

Mme Marie ARENA

« (...) Formaliser les rôles et devoirs de chaque partenaire peut être intéressant pour autant que l'adhésion soit facilitée...

Or, cette alliance éducative entre les parents et l'école, l'établissement scolaire, ne va pas de soi. (...) Il faut bien reconnaître que des conflits d'intérêts et de valeurs entre parents et enseignants, entre enseignants et entre parents existent.

La notion de « partenariat » ou de « contrat » crée le débat sur les divergences entre les représentations et les attentes de rôles de chacun des acteurs de l'école (...) »

Mme Marie-Dominique SIMONET

« C'est effectivement une des pistes évoquées. Pour rappel, il s'agissait d'un contrat qui serait signé par l'école et les parents à l'occasion de l'inscription de l'enfant. Ce contrat reprendrait clairement les droits et obligations de chacun, du suivi parental nécessaire, la fréquence minimale des contacts entre les parents et l'école.

(...) »

M Michel LEBRUN

« Je suis favorable à ce que ce partenariat se concrétise par un contrat Ecole – Famille. Ce contrat prévoirait les droits et les obligations de chacun, le suivi parental nécessaire, la fréquence minimale des contacts entre les parents et l'école. Reste à définir les modalités (...) »

Mme Françoise DUPUIS

« Le projet d'établissement définit les engagements de l'école. Au-delà, le contrat de collaboration qui lie l'école et les parents est avant tout moral. Je ne crois pas qu'il faille y donner un aspect juridique spécifique. »

M Jean-Marc NOLLET

*« Déterminer a priori les rôles et devoirs de chacun et les faire connaître est en effet un préalable nécessaire à la participation.
Pourquoi pas dans le cadre d'un contrat Parents – Ecole ? A condition toutefois qu'il ne soit pas trop lourd à porter et à mettre en œuvre. »*

M Pierre HAZETTE

« Le fil conducteur de mes réponses c'est la confiance restaurée. Il va de soi que l'inscription de l'élève devrait s'accompagner de la signature d'un contrat de confiance. »

M Philippe MAHOUX

« (...) Institutionnaliser un partenariat écoles – parents sous forme d'un contrat comportant des devoirs et obligations doit être envisagé avec circonspection. Il ne faut pas enfermer les partenaires dans un cadre de « type réglementaire » mais plutôt laisser à chacune des parties des espaces de liberté de souplesse et de créativité pour trouver des solutions. »

M Elio DI RUPO

« Le contrat parents – école est une manière d'aborder la problématique en formalisant les rôles et devoirs de chaque partenaire, mais l'adhésion est plus importante encore. C'est une mosaïque d'actions variant du plus formel aux interactions quotidiennes, qui permettront véritablement de faire évoluer la relation parents-école. »

M Jean-Pierre GRAFE

« Le choix d'une école et l'inscription d'un enfant constituent un contrat. Il est souvent trop tacite et mériterait alors d'être un peu plus clair pour rappeler le rôle, les droits et obligations de chacun. (...) Mais aucun texte, si clairement libellé et si attractif soit-il, ne remplacera une vraie relation de complicité entre partenaires, différents certes mais complémentaires. »

M Yvan YLIEFF

« (...) Pour éviter des écoles à deux vitesses où les parents motivés seront de réels et efficaces partenaires tandis que dans d'autres, le manque de motivation ou d'intérêt hypothéquera le partenariat, il faut que celui-ci soit structuré, défini et rendu obligatoire pour chaque école par une disposition légale (décret du Parlement de la Communauté Française). »

M André DAMSEAUX

« Non. A chacun sa mission. »

M Michel TROMONT

« C'est une proposition qui me paraît constructive »

M Philippe BUSQUIN

« Le contrat « Parents – Ecole » que vous évoquez est une possibilité mais ce n'est peut-être pas un modèle-type au regard des disparités existant entre les écoles. »

Commentaires à la Q 5.

Sur les treize ministres interrogés, six d'entre eux sont totalement favorables à l'établissement d'un contrat Parents - Ecole (MM Lebrun et Grafé, M Nollet, MM Hazette et Tromont, M Ylieff), cinq apportent des réponses plutôt favorables mais nuancées (Mme Simonet, Mme Arena et MM Mahoux, Di Rupo et Busquin) et deux sont contre (Mme Dupuis et M Damseaux). Il y a donc une majorité de ministres en faveur de l'établissement d'un contrat Parents – Ecoles. Ce contrat devrait stipuler clairement les droits et devoirs de chacune des parties.

6. Quel regard portez-vous sur l'évolution de la Relation Parents – Ecole lors de ces 40 dernières années ? et comment voyez-vous son évolution ?

Mme Marie ARENA

« Je dirais qu'on a assisté à une évolution à « géométrie variable ». D'une part, dans certains cas - les plus fréquents et on doit s'en réjouir -, se sont instaurés et développés un dialogue et un partenariat sous des formes certes différentes mais à chaque fois respectueuses des rôles de chacun. (...) Les pionniers du mouvement parental et les enseignants novateurs en la matière peuvent se montrer satisfaits. C'est grâce à leur persévérance et à leur inventivité que des progrès ont été réalisés, on n'insistera jamais assez sur le rôle d'éducation permanente qu'ont joué et continuent à jouer les associations de parents en la matière.

Est-ce à dire que tout va pour le mieux pour le meilleur des mondes? Certes non. Nous savons tous combien parfois la relation Famille – Ecole peut se limiter à un strict rapport entre prestataires de services et usagers (...) et ce, au détriment d'abord des enfants et adolescents concernés. Du travail reste donc à faire en la matière.

(...) »

Mme Marie-Dominique SIMONET

« La relation Parents – Ecole a profondément changé. Cette mutation est la résultante directe de l'évolution de l'école elle-même et bien évidemment de l'évolution de l'exercice de la parentalité en tant que tel.

Du côté de la parentalité, il faut reconnaître que celle-ci est aujourd'hui plus complexe à gérer. (...)

En ce qui concerne l'école, (...) pendant ces 30 dernières années, notre société a de plus en plus confié des missions diverses et nombreuses à l'école. A un point tel que la fonction d'éducation était également attendue de l'école. C'était une erreur. Les parents ont en charge l'éducation de leur enfant tandis que l'école a en charge l'enseignement. (...)

En ce qui concerne l'avenir, on doit l'imaginer serein, riche et créatif..Il faut que l'école et les familles s'ouvrent mutuellement l'une à l'autre dans le respect de leur mission. C'est par là que passe l'épanouissement de nos enfants »

M Michel LEBRUN

« Les relations Parents – Ecoles ont suivi l'évolution de la société. Les associations de parents se sont développées et ont été très actives dans la mouvance de mai 68. Depuis quelques années, avec la montée de l'individualisme et du repli sur soi, on constate - ainsi que dans tout l'associatif - des difficultés à assurer la relève des « cadres ».

L'évolution? On ne peut qu'espérer un retour vers plus de solidarité. »

Mme Françoise DUPUIS

« Les situations me semblent extrêmement diverses selon les régions, les milieux sociaux, les âges des enfants, les établissements...

Dans un contexte de chômage massif et de prolongation généralisée de la scolarité, l'école a parfois perdu une partie de sa légitimité aux yeux de certains parents.

Par ailleurs, les rapports à l'autorité ont considérablement évolué depuis mai 68.

Il faut retisser la cohésion sociale et retrouver le sens du progrès, autour de l'école comme dans la société en général. Cela passera notamment par le dialogue entre parents et enseignants ainsi que par l'engagement individuel de chacun. »

M Jean-Marc NOLLET

« En quarante ans, tant les familles que l'école ont fortement évolué. D'où la nécessité d'une évolution qui doit être permanente et qui a ses côtés positifs et négatifs.

Il y chez trop de parents une perte de respect vis-à-vis de l'Institution, considérée comme n'importe lequel des services commerciaux, auquel on peut demander des comptes et par rapport auquel on peut développer des attentes de client. Ce n'est évidemment pas positif.

De son côté, l'école s'est ouverte, est plus accessible pour le commun des mortels. C'est positif à mes yeux.

Il ne sert à rien de vivre de nostalgie: essayons de considérer en chaque chose ce qu'elle a de positif et de renforcer demain le dialogue entre les parents et l'école pour le plus grand profit de nos enfants. »

M Pierre HAZETTE

« En 1966, j'étais professeur (...). Nous avons, nous les profs, le droit d'être exigeants et nous l'étions, avec la satisfaction de faire découvrir le bonheur d'apprendre. (...) J'avais la conviction d'une confiance accordée.

Quand mes enfants sont entrés à l'athénée (...), j'ai participé à la création d'une association de parents et j'ai découvert la difficulté de mobiliser les familles !

Une fois ministre, j'ai retrouvé le même problème (...).

En fait, les familles qui savent l'intérêt d'une bonne relation avec l'école, n'ont pas besoin de se fédérer et celles qui n'y sont pas sensibles, ne seront pas mobilisées par les invitations de l'association de parents. Je ne suis pas sûr que les militants de la vie associative l'emporteront dans les années à venir sur les programmes de télé-réalité ou sur les matches de football télévisés. »

M Philippe MAHOUX

« Depuis quarante ans, il est bien évident que le concept d'autorité, que les relations parents-enfants, enfants-enseignants ont beaucoup évolué.

Si l'espace de dialogue s'est agrandi, c'est parfois au détriment de l'application de certaines règles que parents et enseignants ont parfois du mal à faire respecter.

(...) »

M Elio DI RUPO

« Les relations parents – écoles se sont complexifiées au même rythme que se sont complexifiés le rôle de parents et la place des enfants. La professionnalisation des métiers de l'éducation, le développement des sciences humaines (sociologie, psychologie, pédagogie) a eu également un effet sur la perception des parents quant à leur rôle et à leur compétence. Les professionnels confirment le malaise éprouvé par certains parents dans la définition de leur rôle, de leur place auprès de l'enfant. Si les parents sont et doivent continuer à être les premiers acteurs de l'éducation, aujourd'hui certains d'entre eux éprouvent des difficultés à comprendre leur rôle, leur place par rapport aux professionnels.

Il est important de ne pas peindre un tableau trop noir, tout ne va pas mal dans les relations parents – école. Mais il s'agit là d'un enjeu crucial pour le développement de notre système éducatif, car des relations sereines et respectueuses entre les familles et les écoles sont un facteur favorisant la réussite scolaire et qui doit s'inscrire dans le projet global de lutter contre les inégalités entre les élèves. C'est dans le dialogue et l'échange de vues que parents et professionnels pourront construire un véritable partenariat éducatif. »

M Jean-Pierre GRAFE

« La relation Ecole – Parents s'est profondément modifiée en quelques dizaine d'années. C'est là le résultat d'une (r)évolution de l'Ecole, mais aussi de la Famille et de la Société tout entière.

La diversité des formes familiales, la dispersion des familles et leur recomposition ont profondément modifié la place de l'enfant et rendu l'exercice de la parentalité beaucoup plus complexe que jadis. (...)

En outre, la Société – pour des raisons souvent purement économiques – a tout fait pour que l'enfant s'affirme comme un individu (un consommateur privilégié) à part entière. (...)

Enfin, pour combler ce « vide » éducatif, on a longtemps oublié la mission d'enseignement de l'Ecole et on l'a chargée de missions de plus en plus nombreuses et variées. C'était à mon sens une erreur et il est sage de rappeler que l'Ecole doit enseigner.

Si l'on vise l'épanouissement des jeunes, l'avenir ne peut se concevoir en dehors de la complémentarité des Parents et de l'Ecole, chacun étant respecté dans la réaffirmation de son rôle premier. »

M Yvan YLIEFF

« Les rapports parents-école se sont considérablement renforcés et décomplexés au cours des dernières décennies. Le dialogue au sein de l'école est devenu, hormis des exceptions toujours possibles, beaucoup plus serein, ouvert et constructif (...). »

M André DAMSEAUX

« Mauvaise évolution. Les parents ne soutiennent pas assez les enseignants : une punition pour le professeur, doublée par les parents. L'école est aussi une discipline de vie. »

M Michel TROMONT

« Au cours des 40 dernières années, les parents se sont introduits ou on été introduits dans l'école, mais j'ai remarqué que, d'une manière générale, ce sont les parents des élèves sans problèmes qui sont les plus actifs. Les autres sont particulièrement difficiles à toucher. N'est-ce pas la « culture parentale » qui est en cause ? Mauvaise éducation des parents, il y a 40 ou 30 ans, engendrer des parents irresponsables ou, en tout cas, non sensibles à leurs responsabilités. »

M Philippe BUSQUIN

« L'évolution de la relation « Parents – Ecole » lors de ces quarante dernières années est en « dents de scie ». Ayant vécu les premières expériences comme enseignant d'écoles participantes, je n'ai pas le sentiment qu'on ait globalement beaucoup progressé. »

Commentaires à la Q 6.

Tous s'accordent à dire que la relation Famille – Ecole a fortement évolué au cours de ces 40 dernières années mais pas forcément dans le bon sens. La parentalité, avec l'augmentation des divorces, des recompositions de familles... s'est fortement complexifiée. Quant à l'école, de nombreuses prérogatives lui ont été accordées

jusqu'à lui assigner le rôle d'éducateur parfois en délaissant celui d'enseignant. Ceci est perçu comme négatif par de nombreux ministres. Plusieurs d'entre eux s'accordent à dire que l'éducation revient aux parents et l'enseignement à l'école.

Les ministres considèrent encore qu'il y a un plus grand dialogue que par le passé suite à l'influence du mouvement de mai '68. Bien que certains déplorent un repli sur soi depuis quelques années et donc, un investissement moindre de la part des parents. Pierre Hazette nous fait part de son expérience en soulignant la difficulté de mobiliser les parents. Seul André Damseaux considère que l'évolution est purement négative et que les parents « *ne soutiennent pas assez les enseignants* ».

2. Deuxièmes conclusions

On le voit, la tendance générale qui se dégage des réponses des ministres à notre questionnaire est que le rôle des parents et celui des enseignants sont complémentaires mais différenciés. L'éducation revient en premier aux parents tandis que l'instruction concerne d'abord l'école.

Mais, comme on l'a vu, la réalité est plus nuancée et les frontières entre les deux champs de responsabilité ne sont pas aussi nettes bien au contraire. Les ministres prônent un échange et un dialogue constructif entre les parents et l'école. Les termes de co-responsabilité et de co-éducation reviennent à maintes reprises.

L'idée d'une campagne de sensibilisation auprès des parents et des écoles apparaît à plusieurs reprises afin de favoriser et encourager ce dialogue Famille – Ecole.

Un autre aspect sur lequel un certain nombre de ministres s'accordent est la pertinence d'organiser une formation différenciée selon qu'elle s'adresse aux parents, aux enseignants ou à d'autres intervenants du monde de l'enseignement. On peut se demander jusqu'à quel point les formations doivent être différenciées. L'objet de ces formations, quel que soit le point de vue adopté, reste le même à savoir la relation Famille – Ecole.

Les idées de poser un cadre décréteil autour des associations de parents ou de conclure un contrat entre les parents et l'école qui lierait les deux parties en termes de droits et devoirs suivent aussi leur chemin.

Plusieurs ministres insistent également sur le rôle à jouer par l'Education permanente en matière de sensibilisation des parents.

3ème partie : Les analyses comparées

Introduction

Dans cette troisième et dernière partie du volume II, avant l'esquisse de pistes et les conclusions finales, nous allons tenter de comparer, d'une part, les résultats du questionnaire adressé aux parents à celui adressé aux ministres afin de voir si leurs points de vue concordent par rapport aux pistes à suivre et, d'autre part, les pistes de solutions du volume I et du volume II pour ramener les parents vers les associations afin de constater, dans ce cas-ci, si les plans théorique (vol. I) et pratique (vol. II), se rejoignent.

1. Comparaison des deux questionnaires

Les parents et les ministres ont logiquement des points de vue différents quant à la pertinence des associations de parents. Les premiers les appréhendent en tant que parents, ils ont dès lors peut-être un point de vue plus individuel ou collectif mais souvent restreint au niveau d'une localité comme l'école de leurs enfants par exemple.

Tandis que les hommes et femmes politiques, qui peuvent être parents par ailleurs, ont un point de vue forcément plus global de par leur fonction. Ce qui peut parfois amener des incompréhensions de part et d'autre (l'opposition de certains parents au décret inscription de Marie ARENA en est un exemple récent).

Il est à noter toutefois que, suite aux résultats et enseignements tirés du questionnaire adressé aux parents, une conclusion s'est imposée à nous, à savoir la nécessité d'organiser une vaste campagne de sensibilisation auprès des parents non-membres d'une association afin de leur expliquer les tenants et aboutissants de ces associations.

Du côté des ministres de l'enseignement apparaît également l'idée d'une campagne de sensibilisation qui, dans ce cas-ci, favoriserait le dialogue Famille – Ecole. Il s'agirait notamment d'expliquer aux parents et aux écoles les droits et devoirs des associations et les droits et devoirs des écoles. L'idée étant d'amener les interlocuteurs à s'asseoir autour d'une même table et à organiser au mieux leurs complémentarités dans l'intérêt des enfants dans leur globalité.

2. Comparaison des volumes I et II

Reprenons les pistes de solutions évoquées en fin du premier volume et rappelées en début de ce volume telles quelles :

- une **formation initiale et continuée des enseignants** à la relation Famille – Ecole ;
- une **formation des parents** pour à l'accompagnement de leurs enfants dans leur scolarité et au dialogue Famille – Ecole.
- **valoriser et faciliter les initiatives** rapprochant les familles de l'institution scolaire ;
- **étudier ces initiatives** ;
- **inviter les parents dans l'école** ;
- **favoriser la compréhension des parents** sur la définition de leur rôle ;
- **remotiver les parents** notamment par la voie de l'éducation permanente
- **lutter contre la tendance croissante à l'individualisme** ;
- **proposer un cadre décréteil** organisant la représentation parentale (ce qu'a fait la FAPEO en 2006 et ce qui est prévu par la priorité 10 dans le Contrat pour l'école) ;
- **s'interroger sur les modalités d'organisation** des associations et sur la manière d'activer tous les parents et d'organiser leurs associations en vue de mieux assurer leur représentativité.⁵

Reprenons maintenant également les pistes de solutions que nous ont amenés à considérer les résultats de l'enquête auprès des parents par rapport à ce qui pourrait les inciter à s'affilier à une association de parents. :

- une **campagne de sensibilisation** afin d'expliquer clairement aux parents non-membres le rôle et les potentialités d'une association de parents ;
- la **recherche du meilleur jour et de la meilleure heure** pour les réunions des associations. Rappelons que selon Roger MONNIER, le vendredi à 18h serait le plus souvent l'idéal.

On le voit, à première vue les conclusions du volume I et du volume II sur les moyens de ramener les parents vers les associations ne coïncident pas vraiment. Ce n'est pas étonnant car le premier volume a été réalisé d'après l'analyse des écrits sur le sujet par différents auteurs. Pour la plupart des pistes, hormis quelques une propres à la FAPEO, nous nous sommes inspirés d'idées de théoriciens de la relation Famille – Ecole.

Tandis que les réactions des parents se situent dans la réalité, dans le concret. Ils sont sur le plan pratico-pratique. La plupart d'entre eux ont pu avancer des raisons précises quant à leur non-engagement dans une association. Et certains d'entre eux ont même pu préciser ce qui pourrait les amener à intégrer une association de parents.

⁵ Pour plus d'information sur ces pistes, voir les conclusions du volume I.

Cherchons un peu plus loin et revenons un instant à ces raisons pour lesquelles les parents non-membres pourraient changer d'avis et s'impliquer dans une association de parents.

9 personnes se disaient prêtes à s'investir en cas de **réel besoin**, que ce soit pour venir en aide aux enfants ou à l'école elle-même. Ensuite, 8 personnes souhaitaient avoir **plus de temps**, 6 parents se disaient sensibles à l'idée de pouvoir **être vraiment utiles**, 5 parents soulevaient le **problème des horaires** des réunions, 4 parents souhaitaient une **plus grande mobilisation** de la part des parents, 3 personnes étaient désireuses d'une **plus grande ouverture de l'école** et encore 3 personnes aspiraient à une **meilleure explication** du fonctionnement de l'institution scolaire ainsi que des associations de parents.

Ici, on remarque que certains points de vue se rapprochent. L'idée d'une sensibilisation, d'une explication ou d'une formation au dialogue Famille – Ecole apparaît dans les deux cas. Le problème des horaires également, du manque de temps surtout. L'idée d'une plus grande ouverture de l'école aux parents revient aussi.

Le découragement de certains parents face à l'immobilisme de l'école, qu'il soit supposé ou réel, peut se mettre en concordance avec l'aspiration des parents à être « utiles » à quelque chose, sentir que les choses « bougent » effectivement, qu'ils ont de réelles possibilités de contribuer par des actions communes à améliorer la scolarité des enfants.

Pistes de solutions et conclusions finales

Le but de cette étude sur la baisse du mouvement parental en deux volumes étaient de cerner les raisons pour lesquelles de moins en moins de parents s'affiliaient à une association de parents et, dans le même temps, distinguer ce qui pourrait les faire changer d'avis. Dans un souci de clarté maximum, nous allons les reprendre une dernière fois une par une. Il va de soi que nous ne prétendons pas être exhaustif et que tout un chacun peut apporter sa pierre à l'édifice en contribuant à ce qu'on pourrait appeler le réveil du mouvement parental.

Les raisons qui empêchent les parents de s'affilier :

- le **découragement** ou le manque de motivation des parents face à un certain « immobilisme » de l'école qu'il soit réel ou supposé ;
- la **montée de l'individualisme** qui pousserait les parents à se soucier du bien-être de leur(s) propre(s) enfant(s) avant le bien-être général de tous les enfants ;
- la **difficulté d'opérationnaliser la relation Famille – Ecole** ;
- le **manque de temps** ;
- la **confiance** que peuvent avoir les parents en l'école.
- l'**absence de formation** de la plupart des enseignants aux relations Familles – Ecole ;
- le **rôle joué involontairement par les fédérations** d'associations de parents considérées par certains parents comme chargées de les représenter auprès des écoles, ce qui du même coup les déchargerait eux-mêmes de ce rôle et donc de leurs responsabilités ;
- et enfin, d'un côté plus pratique, la **temporalité des réunions** des associations de parents à savoir le jour et l'heure

Les raisons qui pourraient pousser les parents à s'affilier :

- insister sur une **formation initiale et continuée des enseignants** à la relation Famille – Ecole ;
- une **formation des parents** à l'accompagnement de leurs enfants dans leur scolarité et au dialogue Famille – Ecole ;
- **valoriser et faciliter les initiatives** rapprochant les familles et l'institution scolaire ;
- **étudier ces initiatives** ;
- **inviter les parents dans l'école** ;
- **favoriser la compréhension des parents** de la définition de leur rôle ;
- **remotiver les parents** notamment par la voie de l'éducation permanente
- **lutter contre la tendance croissante à l'individualisme** ;
- **proposer un cadre décréteil** organisant la représentation parentale (ce qu'a fait la FAPEO en 2006) ;
- **s'interroger sur les modalités d'organisation** des associations et sur la manière d'activer tous les parents et d'organiser leurs associations en vue de mieux assurer leur représentativité ;
- Organiser une **campagne de sensibilisation** afin d'expliquer clairement aux parents non membres le rôle et les potentialités d'une association de parents ;

- **rechercher le meilleur jour et la meilleure heure** pour les réunions des associations. Selon Roger MONNIER, le vendredi à 18h serait le plus souvent l'idéal.

On le voit, des solutions qui pourraient ramener les parents vers les associations existent. Certaines d'entre elles sont même connues depuis longtemps. Il reste maintenant à s'atteler à la tâche.

Comme nous l'avons dit, il y a des choses à faire à tous les niveaux, du plus bas, comme l'action individuelle pour expliquer à son entourage les potentialités des associations de parents, au plus haut, comme l'action au niveau politique afin de poser un cadre décréto autour des associations de parents. Sans oublier les actions des fédérations telles la FAPEO ou encore les écoles.

On a vu également le rôle essentiel joué par les chefs d'établissement dans la bonne tenue du dialogue Famille – Ecole.

De ce côté également, il faut agir. Pour attirer les parents vers les associations du même nom, il faut travailler sur les parents mais aussi et surtout sur l'Ecole dans son ensemble. A savoir, former les enseignants ainsi que les chefs d'établissement à la relation Famille – Ecole. Comme on l'a dit, ce sont eux qui détiennent la clé de cette relation.

A ce titre, la FAPEO a certainement un rôle à jouer, qu'elle joue déjà d'ailleurs en proposant des formations adressées aux futurs enseignants dans les Hautes Ecoles.

Il faut également imaginer de nouvelles pistes telles « l'obligation » de participation évoquée dans les conclusions du volume I, l'intervention dans la formation des directeurs d'écoles...

Une autre idée à creuser de notre conseiller Roger MONNIER serait la formation par la FAPEO de parents « relais » ou « tuteurs » d'associations de parents qui aideraient à la création et au démarrage de ces associations.

Et enfin, comme nous l'avons souligné, de même que plusieurs ministres, l'Education permanente a un rôle important à jouer dans la sensibilisation des parents aux problématiques de l'enseignement.

Annexes

Questionnaire destiné aux parents à propos de la participation parentale

Madame, Monsieur,

La FAPEO a réalisé au cours de l'année 2006 la première partie d'une étude portant sur la participation parentale nommée « Quelles pistes envisager face à la baisse de la participation parentale ? » qui est consultable sur notre site internet⁶. Il s'agit d'une étude théorique basée sur l'examen de nombreux écrits se rapportant à la participation parentale.

Pour la seconde partie de cette étude, la FAPEO souhaite interroger un maximum de parents sur votre adhésion ou non-adhésion à une association de parents (AP)⁷ et surtout sur les raisons qui vous poussent à adhérer ou ne pas adhérer à une AP.

Le présent questionnaire s'adresse, donc, à **tous les parents qui ont, auront ou ont eu** des enfants en âge d'obligation scolaire (de 6 à 18 ans).

Ce questionnaire est à renvoyer pour le **31 octobre au plus tard** soit :

Par mail à olivier.vanpeteghem@fapeo.be

Par fax au 02/527-25-70

Par courrier à Olivier van Peteghem – FAPEO

57 av. du Onze Novembre

1040 Bruxelles.

La FAPEO vous remercie de votre participation et s'engage à respecter le caractère anonyme de vos réponses.

A. Cadre familial

Q1. Combien d'enfants avez-vous ? _____

Q2. Quel âge ont-ils ? ___ ; ___ ; ___ ; ___ ; ___...

Q3. Quelle est votre situation familiale ? (Cochez la bonne réponse)

- En couple avec votre (vos) enfant(s)
- En couple sans votre (vos) enfant(s)
- Seul(e) avec votre (vos) enfant(s)
- Seul(e) sans votre (vos) enfants(s)
- Autre : _____

⁶ <http://www.fapeo.be> ensuite cliquez sur 'thèmes', 'Parents' et 'Etude 2006 : la participation parentale dans l'Enseignement officiel en Communauté française (vol. 1)'

⁷ Si vous souhaitez avoir une idée de ce qu'est une association de parents, référez-vous à l'annexe en fin de document.

Q4. Si vous vivez en couple, votre conjoint(e), est-il (elle) le tuteur (la tutrice) légal(e) de vos enfants ? (Cochez la bonne réponse)

- Oui
- Non

B. Formation et situation professionnelles

Q5. Quel niveau d'étude avez-vous atteint ? (Cochez la bonne réponse)

- Primaire
- Secondaire
- Gradué
- Universitaire
- Autre : _____

Q6. Quel niveau d'étude a atteint votre conjoint(e) ? (Cochez la bonne réponse)

- Primaire
- Secondaire
- Gradué
- Universitaire
- Autre : _____

Q7. Quel est votre statut professionnel actuellement ? (Cochez la bonne réponse)

- Cadre
- Chômeur(se)
- Employé(e)
- Indépendant(e)
- Ouvrier(ère)
- Autre : _____

Q8. Quel est le statut professionnel de votre conjoint(e) actuellement ? (Cochez la bonne réponse)

- Cadre
- Chômeur(se)
- Employé(e)
- Indépendant(e)
- Ouvrier(ère)
- Autre : _____

C. Association de parents

**A remplir si vous avez des enfants en âge d'obligation scolaire (de 6 à 18 ans).
Sinon passez directement à la question n° 16.**

Q9. Dans quel type d'enseignement avez-vous inscrit votre (vos) enfant(s) ? (Cochez la bonne réponse)

- Uniquement dans l'enseignement officiel
- Uniquement dans l'enseignement libre
- Dans les deux types

Q10. Actuellement, êtes-vous membre d'une association de parents (AP) de l'école d'au moins un de vos enfants? (Cochez la bonne réponse)

- Oui
- Non

Q11. Si oui, pour quelles raisons ? (Décrivez en quelques mots)

Q12. Que pensez-vous que cela puisse vous apporter ? (Décrivez en quelques mots)

Q13. Si non, pour quelles raisons ? (Décrivez en quelques mots)

Q14. Qu'est-ce qui pourrait-vous faire changer d'avis et intégrer une AP, voire en créer une ? (Décrivez en quelques mots)

Q15. Pensez-vous que le chef d'établissement (le directeur) ait un rôle prépondérant à jouer dans la création d'une AP ? (Cochez la bonne réponse)

- Oui
- Probablement que oui
- Probablement que non
- Non

A remplir si vous avez des enfants qui ne sont pas encore en âge d'obligation scolaire (moins de 6 ans). Sinon, passez directement à la question n° 23.

Q16. Dans quel type d'enseignement inscrirez-vous votre (vos) enfant(s) ? (Cochez la bonne réponse)

- Uniquement dans l'enseignement officiel
- Uniquement dans l'enseignement libre
- Dans les deux types

Q17. Avez-vous l'intention de faire partie d'une association de parents (AP) lorsque votre (vos) enfant(s) sera (seront) en âge d'obligation scolaire? (Cochez la bonne réponse)

- Oui
- Non

Q18. Si oui, pour quelles raisons ? (Décrivez en quelques mots.)

Q19. Que pensez-vous que cela puisse vous apporter ? (Décrivez en quelques mots)

Q20. Si non, pour quelles raisons ? (Décrivez en quelques mots)

Q21. Qu'est-ce qui pourrait-vous faire changer d'avis et intégrer une AP, voire en créer une ? (Décrivez en quelques mots)

Q22. Pensez-vous que le chef d'établissement (le directeur) ait un rôle prépondérant à jouer dans la création d'une AP ? (Cochez la bonne réponse)

- Oui
- Probablement que oui
- Probablement que non
- Non

A remplir si vous avez des enfants qui ne sont plus en âge d'obligation scolaire (plus de 18 ans).

Q23. Dans quel type d'enseignement aviez-vous inscrit votre (vos) enfant(s) ? (Cochez la bonne réponse)

- Uniquement dans l'enseignement officiel
- Uniquement dans l'enseignement libre
- Dans les deux types

Q24. Avez-vous fait partie d'une association de parents (AP) lorsque votre (vos) enfant(s) étai(en)t en âge d'obligation scolaire? (Cochez la bonne réponse)

- Oui
- Non

Q25. Si oui, pour quelles raisons ? (Décrivez en quelques mots)

Q26. Que pensez-vous que cela ait pu vous apporter ? (Décrivez en quelques mots)

Q27. Si non, pour quelles raisons ? (Décrivez en quelques mots)

Q28. Qu'est-ce qui aurait pu vous faire changer d'avis et intégrer une AP, voire en créer une ? (Décrivez en quelques mots)

Q29. Pensez-vous que le chef d'établissement (le directeur) ait un rôle prépondérant à jouer dans la création d'une AP ? (Cochez la bonne réponse)

- Oui
- Probablement que oui
- Probablement que non
- Non

Annexe : Une association de parents (AP), c'est...

Un groupe de parents dont les enfants fréquentent la même école, qui a pour but de collaborer avec les autres membres de la communauté éducative, dans un esprit constructif et par un dialogue permanent, à l'amélioration de la qualité de vie de tous à l'école.

Une association de parents doit donc être perçue comme un relais entre les parents et les représentants de l'école. Et non, comme un lieu de revendications personnelles, un lieu de critiques des enseignants, une amicale...

L'association de parents participe à la vie et au développement de l'école, elle soutient les projets porteurs pour les enfants afin qu'ils évoluent dans un environnement positif et épanouissant.

Questionnaire destiné aux ministres de l'enseignement à propos de la participation parentale

1. Quels sont les rôles spécifiques et complémentaires des Parents, de l'Association de Parents et de l'Ecole ?
2. Est-ce à l'Ecole de soutenir les parents afin qu'ils assument pleinement leur rôle? Quelle autre structure pourrait le faire ?
3. Même si le rôle des parents est formellement reconnu par le décret Missions, trop d'écoles sont encore « Parents non-admis »...Que faudrait-il faire de plus pour que TOUTES les écoles soient « Parents a(d)mis » ?
4. Dans quelle mesure la généralisation d'une formation de tous les acteurs pourrait-elle améliorer la Relation Famille/Ecole? Et si oui qui devrait l'assumer ?
5. Ce partenariat ne devrait-il pas se concrétiser par un contrat Parents – Ecole qui déterminerait les rôles et devoirs de chaque partenaire ?
6. Quel regard portez-vous sur l'évolution de la Relation Parents/Ecole lors de ces 40 dernières années ? et comment voyez-vous son évolution ?

Bibliographie

- DESLANDES, R. ; *Théories relatives à la Relation entre l'Ecole et les Familles* ; 2001.
- DESLANDES, R., BERTRAND, R. ; *Motivation des Parents à participer au Suivi scolaire de leur enfant au primaire* ; in *Revue des sciences de l'éducation* ; volume 30 n°2 ; 2004.
- JAVEAU, Cl. ; *L'enquête par questionnaire* ; 4^{ème} édition ; Ed de l'Université Libre de Bruxelles ; Ed d'Organisation ; 1992.
- MONNIER, R., POURTOIS, J.-P. ; *Relations Ecole – Famille : Formation des Maîtres* ; Ed. Labor ; 1987.
- MONTANDON, Cl. ; *Les Relations des Parents avec l'Ecole* ; in *Lien Social et Politiques* ; 1996.

Petit rectificatif du volume I

Revenons quelques instants sur le premier volume auquel nous voudrions apporter quelques précisions ou rectifications.

Tout d'abord, Monsieur Roger MONNIER, qui a accepté de faire office de conseiller scientifique pour cette étude en deux parties, est Docteur en sciences psychopédagogiques et ancien Président du Conseil des parents d'élèves de la Communauté française.

Ensuite concernant la deuxième partie intitulée « hypothèses et développement », il eût fallu ajouter aux hypothèses énoncées trois autres qui nous semblent importantes :

- l'absence de formation de la plupart des enseignants à la relation Famille – Ecole. Formation que nous suggérons dans la partie des conclusions. A ce propos, il est à noter que la FAPEO organise régulièrement des animations sur la relation Famille – Ecole dans les Hautes-Écoles formant les futurs enseignants ;
- le rôle joué involontairement par les fédérations d'associations de parents considérées par certains parents comme chargées de les représenter auprès des écoles, ce qui du même coup les déchargerait eux-mêmes de ce rôle et donc de leurs responsabilités ;
- enfin, une troisième idée aurait pu être formulée dans la partie de l'hypothèse « manque de temps » et concerne la temporalité des réunions des associations de parents. En effet, comme nous le verrons dans ce deuxième volume de l'étude, l'heure et le jour (ou le soir) de la réunion peut être une cause d'absentéisme de certains parents.

Dans ce cadre, on aurait pu aborder également les réunions parents – enseignants qui souffrent également parfois de l'absence des parents. Selon Roger MONNIER, la raison principale, en plus du jour et de l'heure de ces réunions (comme dans le cas des réunions des associations de parents) est le contenu.

En effet, ces réunions parents – enseignants se déroulent quasiment exclusivement après les évaluations (examens, remises des bulletins, conseils de classe...) et ne portent généralement que sur ce sujet. Ceci amène certains parents des élèves moins bien notés à ne pas s'y présenter craignant de se voir rejeter la responsabilité de l'échec de leurs enfants.

Dans le paragraphe précédent les conclusions finales, dans la phrase : « *Et enfin pour les familles monoparentales...* ». Il s'agit ici bien évidemment des familles « *homoparentales* » et non monoparentales.

Dans les conclusions mêmes, nous évoquons plusieurs pistes de solutions proposées par Jean-Pierre POURTOIS dont celle de proposer « *une formation initiale et continuée aux enseignants à propos de la relation Famille – Ecole.* » Il s'agit, en fait, d'une idée de notre conseiller scientifique Roger MONNIER qui en a fait le sujet de sa thèse doctorale et de nombreuses publications dans les années 80.